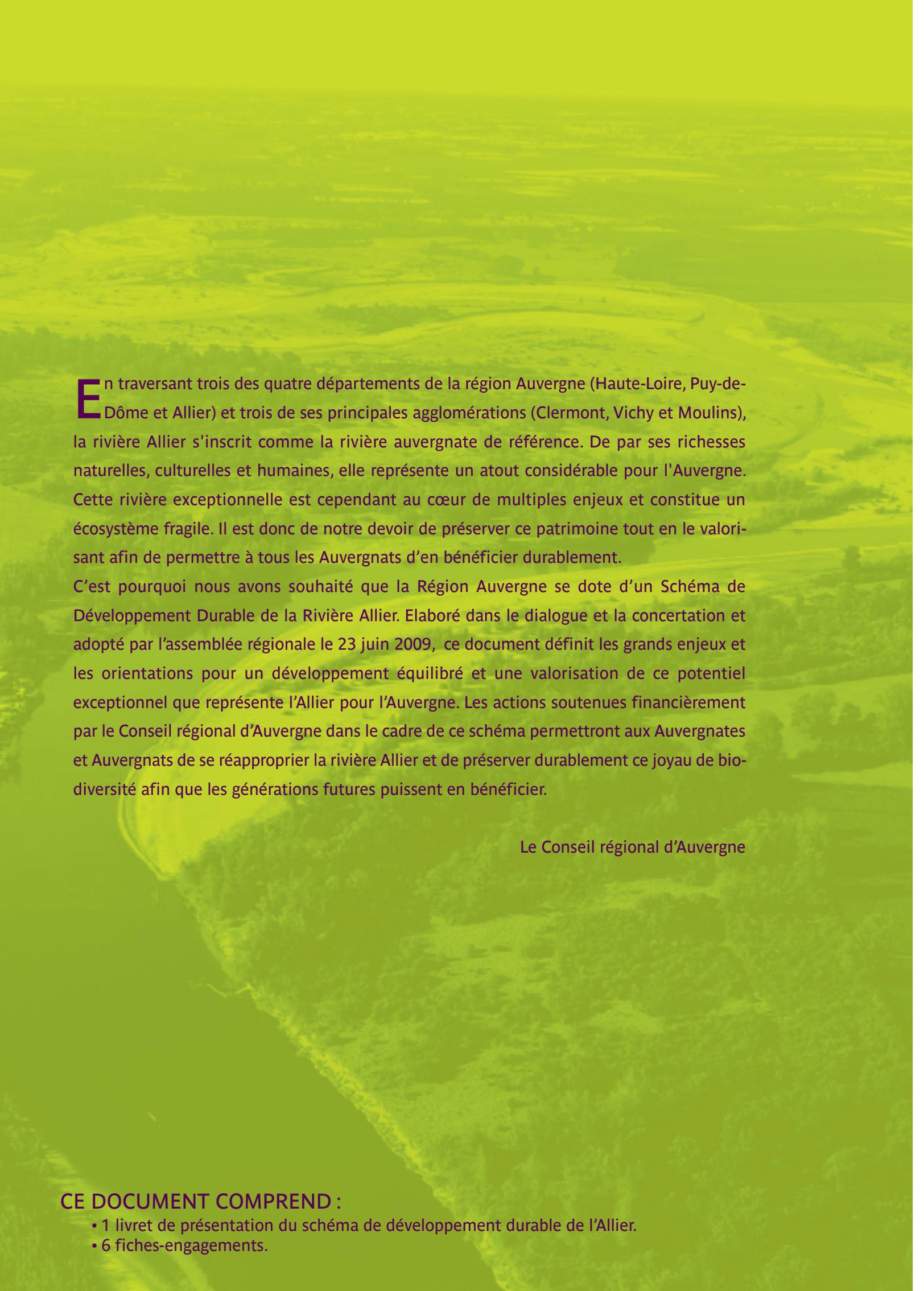


SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

# DE LA RIVIÈRE ALLIER





**E**n traversant trois des quatre départements de la région Auvergne (Haute-Loire, Puy-de-Dôme et Allier) et trois de ses principales agglomérations (Clermont, Vichy et Moulins), la rivière Allier s'inscrit comme la rivière auvergnate de référence. De par ses richesses naturelles, culturelles et humaines, elle représente un atout considérable pour l'Auvergne. Cette rivière exceptionnelle est cependant au cœur de multiples enjeux et constitue un écosystème fragile. Il est donc de notre devoir de préserver ce patrimoine tout en le valorisant afin de permettre à tous les Auvergnats d'en bénéficier durablement.

C'est pourquoi nous avons souhaité que la Région Auvergne se dote d'un Schéma de Développement Durable de la Rivière Allier. Elaboré dans le dialogue et la concertation et adopté par l'assemblée régionale le 23 juin 2009, ce document définit les grands enjeux et les orientations pour un développement équilibré et une valorisation de ce potentiel exceptionnel que représente l'Allier pour l'Auvergne. Les actions soutenues financièrement par le Conseil régional d'Auvergne dans le cadre de ce schéma permettront aux Auvergnates et Auvergnats de se réappropriier la rivière Allier et de préserver durablement ce joyau de biodiversité afin que les générations futures puissent en bénéficier.

Le Conseil régional d'Auvergne

#### **CE DOCUMENT COMPREND :**

- 1 livret de présentation du schéma de développement durable de l'Allier.
- 6 fiches-engagements.



PRÉSENTATION DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA RIVIÈRE ALLIER



## SOMMAIRE

UNE DÉMARCHE AMBITIEUSE POUR UNE RIVIÈRE REMARQUABLE .....	3
<b>Les fondements de la démarche .....</b>	<b>3</b>
<b>La volonté régionale .....</b>	<b>4</b>
<b>Le schéma de développement durable de la rivière allier .....</b>	<b>6</b>
DES ENGAGEMENTS ET UN PROGRAMME D'ACTIONS ISSUS D'UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE.....	7
<b>6 engagements pour un développement durable de l'Allier .....</b>	<b>7</b>
<b>27 actions pour la préservation et la valorisation de l'Allier.....</b>	<b>9</b>



# UNE DÉMARCHE AMBITIEUSE POUR UNE RIVIÈRE REMARQUABLE

## Les fondements de la démarche

L'avenir de la rivière Allier interroge dès aujourd'hui les responsables politiques auvergnats sur la stratégie à adopter pour permettre à l'Auvergne de continuer à bénéficier des atouts de ce fleuve tout en le préservant pour les générations futures.

### *Quelle attitude adopter face aux conséquences locales encore méconnues du réchauffement climatique sur la rivière Allier ?*

L'Auvergne ne sera pas épargnée par les conséquences encore difficilement mesurables des changements climatiques. Une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes hydrologiques extrêmes tels que les crues et les étiages est à craindre. Ces épisodes ne seront pas sans impacts et retentissements écologiques, économiques et financiers forts. Ces conséquences seront d'autant plus importantes sur un environnement fragilisé par des siècles d'activités humaines peu respectueuses des ressources naturelles.

### *Saurons-nous préserver ce corridor écologique garant de la biodiversité et cette précieuse ressource en eau sans laquelle la vie n'existerait pas ?*

Certains aménagements et usages, couplés à l'augmentation des prélèvements en eau et en granulats pour les besoins humains, ont contribué à une perte alarmante de la biodiversité, à une baisse inquiétante de la qualité de l'eau et à une diminution de la quantité des ressources naturelles. Ainsi, les profondes mutations de notre société moderne continuent aujourd'hui d'impacter ce patrimoine qui constitue une réelle richesse du territoire auvergnat.

### *Comment retrouver ce fragile et indispensable équilibre entre l'homme et la rivière et ainsi léguer aux générations futures un patrimoine préservé ?*

Longtemps considérée comme une contrainte à maîtriser, la rivière Allier a cependant toujours constitué un bassin de vie propice au développement des activités humaines. Aujourd'hui, la rivière et sa nappe alluviale alimentent en eau potable près de 40 % de la population auvergnate. Cette ressource en eau est également largement utilisée pour les activités agricoles, industrielles et de loisirs, et constitue ainsi l'un des moteurs de l'économie auvergnate. Au cœur des activités socio-économiques actuelles et de par son potentiel récréatif fort, ce fleuve est plus que jamais un composant indispensable au développement de l'Auvergne et à la qualité de vie des auvergnats.

Face à ce constat, le Conseil régional d'Auvergne mène une politique volontariste afin de favoriser un développement économique et touristique en harmonie avec la rivière Allier tout en favorisant le bien-être des Auvergnats.

L'Auvergne se doit d'aller vers un développement à haute valeur environnementale afin de préserver la rivière Allier, l'un des derniers grands fleuves naturels d'Europe.

# UNE DÉMARCHE AMBITIEUSE POUR UNE RIVIÈRE REMARQUABLE

## La volonté régionale



Restitution des assises territoriales de 2004

### Une démarche répondant à la préoccupation des Auvergnats

Lors des premières **Assises territoriales en 2004**, les Auvergnates et Auvergnats ont exprimé leur vision et leurs souhaits pour l'avenir de notre Région. Ils ont notamment montré leur prise de conscience et leur implication face aux grands enjeux socio-économiques et environnementaux concernant la rivière Allier. Suite à ces Assises, le Conseil régional d'Auvergne s'est donc engagé à lancer une grande politique de l'eau en Auvergne avec notamment une gestion et une valorisation de la rivière Allier.



Agenda 21 du Conseil régional d'Auvergne

L'inscription de l'élaboration d'un schéma de développement durable de la rivière Allier au rang **d'action phare de l'Agenda 21** de la Région Auvergne, adopté par l'assemblée régionale le 13 novembre 2007, concrétise l'engagement de la Région en faveur de ce cours d'eau. Le **SRADDT Auvergne** (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable du Territoire) viendra lui aussi conforter cette action, dans le cadre des choix proposés pour la préservation et la valorisation des ressources naturelles d'Auvergne.

### Une politique "rivière Allier" en appui à la réglementation...

En contribuant à l'atteinte du "bon état écologique des eaux", la politique que mène la Région Auvergne sur la rivière Allier s'inscrit pleinement dans la réglementation communautaire. Cet objectif de "bon état écologique", fixé par la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 et conforté en

droit français par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, est également repris dans la Loi Grenelle 1 de 2008, avec comme autre finalité la préservation de la biodiversité, notamment avec l'élaboration des trames verte et bleue.

### ... et aux démarches engagées

#### Le SDAGE Loire-Bretagne

Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SDAGE) est un outil de planification qui fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, dans l'intérêt général et le respect de la Directive Cadre sur l'Eau déclinée au travers de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et la Loi Grenelle. Le schéma de développement durable de la rivière Allier répond aux orientations fondamentales fixées dans le cadre du SDAGE Loire-Bretagne (en cours de révision).

#### Les SAGE

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE) est également un outil de planification, adapté plus spécifiquement aux objectifs de préservation, de partage et de valorisation de la ressource en eau sur un bassin versant. Depuis 2005, la Région Auvergne s'est impliquée aux côtés des porteurs de projets dans l'élaboration des SAGE en Auvergne. Les cinq SAGE en cours d'élaboration sur la rivière Allier (Haut-Allier, Allier Aval, Alagnon, Dore et Sioule), constitueront des outils règlementaires opposables aux décisions administratives et aux tiers. Le schéma de développement durable de la rivière Allier constitue un document complémentaire à ces SAGE. Il se veut pour partie un des outils opérationnels permettant de favoriser l'émergence de projets de territoires respectueux des enjeux retenus dans les SAGE.

#### Le Plan Loire 2007 - 2013

Depuis 1994, le Plan Loire Grandeur Nature vise à concilier la protection de l'environnement, la sécurité des personnes et l'activité économique. Au travers de la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'aménagement concerté du bassin de la Loire, le Plan Loire a comme objectif de développer une logique d'aménagement du



Carte des sites Natura 2000 du bassin versant de l'Allier. (cartographie : Conseil régional d'Auvergne - Sources : IGN BD Carthage, DIREN Auvergne).

fleuve et de ses affluents plus respectueuse des équilibres naturels. Le Conseil régional d'Auvergne a approuvé le Plan Loire 2007 - 2013 (CPIER Loire) le 5 février 2007 pour lequel la collectivité a prévu de consacrer 11,5 M€. Le programme d'actions proposé dans le cadre du schéma de développement durable de la rivière Allier s'inscrit en partie dans les thématiques de ce Plan Loire.

#### La politique ENS

Depuis 1999, il incombe aux départements de définir et de gérer les Espaces Naturels Sensibles (ENS). Les Conseils généraux de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de Haute-Loire, en partenariat avec des associations environnementales, ont ainsi acquis une dizaine d'ENS à proximité de la rivière Allier afin de sauvegarder, de gérer et d'ouvrir au public ces sites fragiles présentant un patrimoine naturel rare. Les actions menées sur ces ENS intègrent pleinement la logique du schéma de développement durable de la rivière Allier.



#### Le réseau de sites Natura 2000

L'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites Natura 2000, sites écologiques dont les

deux objectifs sont la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel de nos territoires. Pas moins de 10 sites Natura 2000 couvrent la rivière Allier sur la totalité de son cours. La politique "rivière Allier" de la Région intègre précisément les objectifs Natura 2000, fixés par la Directive Oiseaux de 1979 et la Directive Habitats de 1992.



## UNE DÉMARCHE AMBITIEUSE POUR UNE RIVIÈRE REMARQUABLE

### Le schéma de développement durable de la rivière Allier



Réunion de concertation à Langeac  
le 15 novembre 2007.



Réunion de concertation à Issoire  
le 20 novembre 2007.



Visite de l'espace nature  
du Val d'Allier à Moulins le 8 janvier 2008.

#### Un projet partenarial pour la rivière

En 2006, la Région Auvergne a décidé d'engager une démarche partenariale et concertée autour du développement durable de la rivière Allier. Un **comité de pilotage** régional composé de 33 structures a été constitué afin d'assurer le suivi régulier de l'avancement du projet.

La première phase de ce projet a été la réalisation d'un **diagnostic partagé** des territoires riverains de l'Allier sous forme d'un atlas cartographique (Document de référence de la rivière Allier publié en juin 2007). Ce diagnostic a permis à la Région de bénéficier pour la première fois d'une vision générale de ce fleuve dans toute sa traversée de l'Auvergne. Bien que la rivière Allier dépasse les limites administratives régionales, l'analyse a été menée de ses sources jusqu'à sa confluence avec la Loire pour une question de cohérence hydrographique.

Suite à ce travail, une **large concertation** avec les territoires et les partenaires a été organisée fin 2007-début 2008 au travers de 5 grandes réunions animées tout au long de l'axe Allier. Les nombreux échanges avec les élus et les techniciens des différentes structures ont permis de compléter l'analyse régionale.

Le schéma de développement durable de la rivière Allier constitue l'aboutissement d'un important travail partenarial.

#### Les objectifs du schéma

Ce schéma a pour **objectifs principaux** :

- la **gestion durable de la rivière dans le respect de ses grands équilibres,**
- la **réappropriation de la rivière par les Auvergnats.**

Au travers de ce document cadre, la Région Auvergne réaffirme sa volonté d'impulser une dynamique de développement durable sur la rivière Allier afin de faire face aux grands défis de demain. Cette volonté politique se traduit par :

- **6 engagements pour le développement durable de la rivière Allier,**
- un **programme d'actions répondant aux enjeux majeurs liés à cette rivière.**

La gestion durable de la rivière dans le respect de ses grands équilibres et la réappropriation de la rivière par les Auvergnats constituent les principaux objectifs du schéma.



## DES ENGAGEMENTS ET UN PROGRAMME D' ACTIONS ISSUS D'UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

---

### 6 engagements pour un développement durable de l'Allier

Au vu de la réglementation en vigueur, des réflexions menées dans le cadre de l'élaboration des SAGE, du diagnostic réalisé par la Région Auvergne en 2007 et de la concertation avec les territoires, **le Conseil régional d'Auvergne a défini six engagements** répondant aux enjeux majeurs de la rivière Allier.

À chacun de ces six **engagements** correspondent deux **orientations** qui se déclinent elles-mêmes en **priorités d'actions** régionales, présentées en détail dans les 6 fiches-engagements du schéma.

En prenant ces six engagements à long terme, la Région Auvergne incite les territoires auvergnats à intégrer à leur politique de développement les enjeux liés à la rivière Allier. En effet, l'atteinte des objectifs de gestion durable de ce fleuve dans le respect de ses grands équilibres et de sa réappropriation par les Auvergnats dépendra de l'implication et de l'engagement de tous.

**L'impulsion par la Région Auvergne d'une gestion intégrée de ce dernier grand fleuve naturel d'Europe représente une démarche novatrice pour un bien-être durable des Auvergnats sur leur territoire.**

**ENGAGEMENTS**  
Long terme :  
10 / 20 ans

**ORIENTATIONS**  
Moyen terme :  
5 / 10 ans

**PRIORITÉS  
D'ACTION**  
Court terme :  
0 / 5 ans

## Engagements et orientations

6 ENGAGEMENTS	12 ORIENTATIONS
<b>1. Favoriser et faire partager la connaissance de la rivière</b> entre tous les acteurs et usagers afin de permettre une gestion durable de ce fleuve	1.1. Faire de l'Allier un support privilégié de recherche et de formation
	1.2. Communiquer et échanger les connaissances et les expériences entre les acteurs concernés
<b>2. Mettre en œuvre une gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau</b> afin de préserver à long terme l'ensemble de la ressource sur le Val d'Allier en favorisant la coordination et la cohérence des projets	2.1. Accompagner la mise en place des outils réglementaires (SAGE) pour un partage équitable de la ressource
	2.2. Développer des outils opérationnels spécifiques pour la gestion de la rivière
<b>3. Apprendre à vivre avec une rivière qui évolue</b> afin de concilier les activités humaines avec le respect de l'équilibre de la rivière	3.1. Mettre la problématique inondation au cœur des projets d'aménagement sur l'axe Allier
	3.2. Favoriser la mobilité et le libre écoulement de la rivière
<b>4. Conforter le corridor écologique le long de l'axe Allier</b> afin de préserver la biodiversité auvergnate et de défendre un modèle de développement des zones rurales et urbaines respectueux de l'environnement	4.1. Préserver et valoriser la biodiversité exceptionnelle liée à la rivière
	4.2. Développer la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements et la gestion des territoires urbains et ruraux proches de la rivière
<b>5. Donner à la rivière une dimension de détente, de tourisme et de loisirs</b> afin d'offrir aux Auvergnats et aux visiteurs un lieu préservé et privilégié d'activités récréatives et touristiques permettant le développement d'une économie locale	5.1. Développer et encadrer les possibilités de découverte de la rivière Allier
	5.2. Favoriser une fréquentation dans le respect de la rivière
<b>6. Développer une gouvernance adaptée sur le bassin de l'Allier</b> afin de permettre une gestion durable de la rivière sur le long terme	6.1. Poursuivre l'action régionale sur la rivière Allier
	6.2. Mettre en place une organisation des collectivités territoriales dédiée à la gestion de la rivière

## DES ENGAGEMENTS ET UN PROGRAMME D' ACTIONS ISSUS D'UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

### 27 actions pour la préservation et la valorisation de l'Allier

En cohérence avec la stratégie définie dans le cadre de ce schéma, la Région Auvergne et ses partenaires se sont engagés dans la réalisation d'un **programme d'actions pluriannuel** sur la période 2008 – 2013. Ce programme opérationnel se compose aujourd'hui de **27 actions d'envergure régionale** répondant aux six engagements exposés précédemment. Ces actions sont présentées dans les 6 fiches-engagements du schéma ainsi que dans le tableau synthétique ci-après.

**La participation régionale** prévisionnelle à ce programme d'actions s'élève à **9 millions d'euros** sur la période 2008 – 2013. Les actions de ce programme ne sont pas figées et tout nouveau projet pertinent et répondant aux six engagements pris par la Région pourra être étudié.

Élaboré dans le dialogue et la concertation, ce programme d'actions contribuera à préserver durablement ce patrimoine exceptionnel afin d'en faire bénéficier les générations présentes et futures.

*Paysage du Haut-Allier en amont d'Alleyras (43).*



## Programme d'actions 2008-2013

ENGAGEMENT	ORIENTATION	INTITULÉ DE L'ACTION
N°1	N°1.1	Action n°1 : Programmes de recherche sur la rivière Allier
		Action n°2 : Projet de coopération avec d'autres grands bassins versants d'Europe
	N°1.2	Action n°3 : Séminaires d'échange à destination des élus et techniciens
		Action n°4 : Étude d'opportunité d'un observatoire de la rivière Allier
N°2	N°2.1	Action n°5 : Élaboration du SAGE Haut-Allier
		Action n°6 : Élaboration du SAGE Allier aval
		Action n°7 : Élaboration du SAGE Alagnon
		Action n°8 : Élaboration du SAGE Dore
		Action n°9 : Élaboration du SAGE Sioule
	N°2.2	Action n°10 : Mise en place d'au moins 5 contrats territoriaux sur le bassin versant de l'Allier
		Action n°11 : Actions pilotes de réductions des pesticides sur le Val d'Allier
		Action n°12 : Appel à projets sur la réalisation d'économies d'eau par les collectivités
		Action n°13 : Identification et validation de systèmes de cultures innovants en grandes cultures susceptibles de préserver la qualité de l'eau
		Action n°14 : Réalisation d'une étude 3P (Prévision, Prévention, Protection) sur le bassin versant de l'Allier
N°3	N°3.1	Action n°15 : Mise en œuvre d'une démarche "industrielle" de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire en Auvergne
		Action n°16 : Coordination des acteurs autour de la préservation de la dynamique fluviale de la rivière Allier
N°4	N°4.1	Action n°17 : Élaboration et mise en œuvre d'un contrat nature sur le Val d'Allier
		Action n°18 : Constitution de réserves régionales sur la rivière Allier
		Action n°19 : Constitution d'un "cœur de Parc" axé sur les gorges de l'Allier
		Action n°20 : Préservation des poissons grands migrateurs en Auvergne
N°5	N°5.1	Action n°21 : Soutien aux projets de territoires intégrant la rivière en tant que corridor écologique
		Action n°22 : Réalisation d'un itinéraire véloroutes et voies vertes "rivière Allier"
	N°5.2	Action n°23 : Promotion d'une offre touristique spécifique "rivière Allier"
N°6	N°6.1	Action n°24 : Évaluation des impacts des sports et loisirs de nature sur la rivière Allier et mise en place d'une charte d'adhésion aux bonnes pratiques
		Action n°25 : Animation du schéma de développement durable de la rivière Allier et réalisation des actions en maîtrise d'ouvrage
	N°6.2	Action n°26 : Réalisation d'un état des lieux du Domaine Public Fluvial et de l'espace de mobilité de l'Allier et de la Dore
		Action n°27 : Réflexion concernant la création d'une organisation territoriale spécifique sur le bassin versant de l'Allier

\* Estimation sur 5 ans à compter de la constitution de la CLE du SAGE.

PORTEUR DE PROJET	COÛT ESTIMATIF DU PROJET	PARTICIPATION RÉGIONALE PRÉVISIONNELLE	PHASAGE DES ACTIONS					
			2008	2009	2010	2011	2012	2013
Université Blaise Pascal et Établissement Public Loire	À définir	300 000 €						
Conseil régional d'Auvergne	1 300 000 €	325 000 €						
Conseil régional d'Auvergne	250 000 €	250 000 €						
Établissement Public Loire	30 000 €	À définir						
SMAT du Haut-Allier	1 000 000 €	200 000 €*						
Établissement Public Loire	1 200 000 €	200 000 €*						
SIGAL	1 000 000 €	200 000 €*						
PNR Livradois-Forez	1 000 000 €	200 000 €*						
SMAD Combrailles	1 000 000 €	200 000 €*						
à définir	50 000 000 €	2 000 000 €						
Phyt'Eauvergne	À définir	À définir						
Conseil régional d'Auvergne	100 000 €	100 000 €						
Lycée agricole de Marmilhat	350 000 €	150 000 €						
Établissement Public Loire	1 000 000 €	80 000 €						
Établissement Public Loire	1 260 000 €	126 000 €						
Conseil régional d'Auvergne	-	Menée dans le cadre de l'animation du schéma						
Conseil régional d'Auvergne	4 940 000 €	876 000 €						
Conseil régional d'Auvergne	À définir suivant les conclusions du plan biodiversité							
SMAT Haut-Allier	À préciser	600 000 €						
Établissement Public Loire	250 000 €	63 000 €						
Collectivités	À définir suivant les conclusions du Grenelle, dans le cadre des contrat "Auvergne +"							
Collectivités	9 000 000 €	3 000 000 €						
Conseil régional d'Auvergne / CRDTA	À définir	Incluse dans les missions du CRDTA						
À définir	À définir	À définir						
Conseil régional d'Auvergne	-	2 équivalents temps plein						
DIREN Auvergne	-	Partenariat						
Conseil régional d'Auvergne	50 000 €	À définir						

## Comité de pilotage régional rivière Allier

Direction Régionale de l'Environnement Auvergne  
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne  
Direction Régionale de l'Équipement Auvergne  
Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne  
Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne  
Conseil général de l'Allier  
Conseil général du Puy-de-Dôme  
Conseil général de la Haute-Loire  
Clermont Communauté  
Vichy Val d'Allier  
Moulins Communauté  
Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
Office National des Forêts  
Conservatoire Botanique National du Massif Central  
Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne  
Fédération de Recherches en Environnement  
Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval  
Établissement Public Loire  
Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut Allier  
Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier  
Fédération du Puy-de-Dôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
Fédération de Haute-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
Fédération pour la Région Auvergne de la Nature et de l'Environnement  
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne  
Conservatoire des Sites de l'Allier  
Ligue pour la Protection des Oiseaux en Auvergne  
Association Allier Sauvage  
Association SOS Loire Vivante  
Association pour la Restauration et la Gestion des Poissons Migrateurs du Bassin de la Loire  
Conservatoire National du Saumon Sauvage



## ENGAGEMENT N°1 FAVORISER ET FAIRE PARTAGER LA CONNAISSANCE DE LA RIVIERE

### Objectif : disposer de connaissances scientifiques nécessaires à la mise en oeuvre d'une gestion durable de ce fleuve

*La connaissance scientifique permet d'apporter les éléments objectifs nécessaires à l'élaboration des politiques publiques.*

*La connaissance de la rivière Allier est cependant aujourd'hui incomplète ou insuffisamment valorisée.*

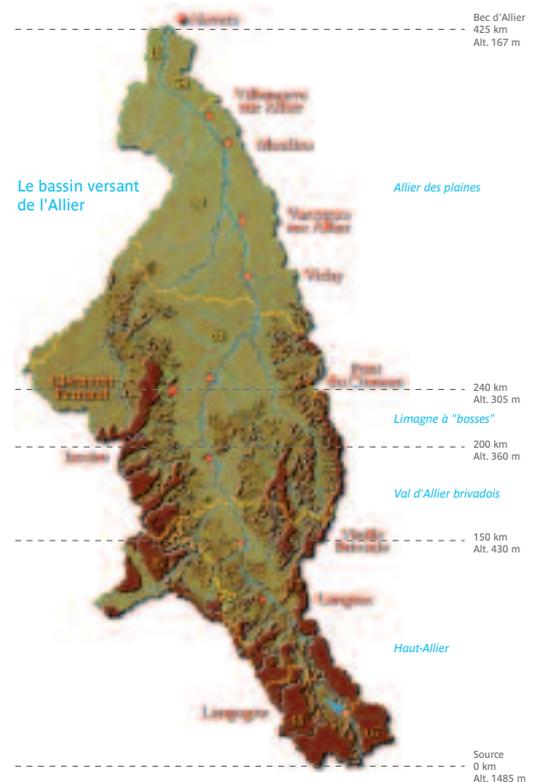
#### Le contexte auvergnat

*La rivière Allier est un centre d'intérêt privilégié pour le développement d'études pluri thématiques.*

L'ancienneté ou l'absence de données dans certains domaines constituent des obstacles à la prise en compte de toutes les problématiques liées à la rivière dans les politiques publiques. Un manque de connaissance concernant l'évolution de la biomasse piscicole ou encore les impacts du changement climatique sur la rivière a par exemple été constaté.

Bien que les effets locaux du changement climatique soient encore difficiles à apprécier, nous savons d'ores et déjà que ce changement aura de lourdes conséquences sur l'agriculture, les forêts, la biodiversité, la ressource en eau et les risques naturels. La rivière Allier devrait être fortement impactée par ces changements dans un futur proche. Selon le profil environnemental de l'Auvergne publié en octobre 2008 par la DIREN Auvergne, la prise en compte du changement climatique dans les politiques publiques reste encore inexistante à l'heure actuelle.

De nombreuses données concernant la rivière Allier ont cependant été accumulées ces dernières années et ceci dans des domaines très diversifiés au travers de suivis réglementaires, d'études thématiques, de thèses, etc. Ces connaissances sont détenues par une multitude d'acteurs (universités, Agence de l'eau Loire-Bretagne, DIREN Auvergne, ONEMA, associations...) et sont par nature hétérogènes. Elles sont donc difficilement mobilisables et utilisables pour faire émerger et mettre en place des actions pertinentes concernant la gestion de la rivière Allier.



Carte du bassin versant de l'Allier (FRANE, 2008).

À l'échelle du bassin de la Loire, le **Plan Loire Grandeur Nature** 2007-2013 apporte un soutien à l'excellence en matière de **recherche et développement** ainsi qu'à la constitution d'un **plateau collaboratif d'échange** devant contribuer à développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle, de la Loire et de son écosystème.

#### LES DONNÉES CLÉS

- profil environnemental de l'Auvergne (DIREN Auvergne, 2008),
- document de référence sur la rivière Allier (Conseil régional d'Auvergne, 2007),
- étude de la rivière Allier et de ses abords (DIREN Auvergne, 2005),
- atlas de la Flore d'Auvergne (Conservatoire botanique national du Massif Central, 2006),
- nombreuses thèses menées par les laboratoires universitaires de Clermont-Ferrand,
- nombreux suivis et études menés par les collectivités et les associations.

**ENGAGEMENT N°1**  
FAVORISER ET FAIRE PARTAGER LA CONNAISSANCE  
DE LA RIVIERE

**Orientation 1.1**

**FAIRE DE L'ALLIER UN SUPPORT PRIVILEGIE  
DE RECHERCHE ET DE FORMATION**

La connaissance de l'état de la rivière et de ses milieux associés, de leur évolution et des impacts des activités humaines sur ces milieux, est un élément primordial pour la mise en œuvre d'une politique de développement durable. Cette connaissance doit constituer le fondement des choix stratégiques et est un préalable indispensable à toute prise de décision concernant la gestion de la rivière.



Appareil permettant la mesure de la vitesse du courant.



Prélèvement de macroinvertébrés pour mesurer la qualité biologique de la rivière.

L'amélioration de la connaissance de cette rivière passe par la mise à jour des données actuelles et l'acquisition de nouvelles informations, ceci au travers de suivis, d'inventaires, d'études thématiques et de programmes de recherche appliquée. Il apparaît nécessaire d'intégrer des problématiques comme les changements climatiques et la pollution par les pesticides dans les programmes de recherche qui concernent la rivière Allier afin d'anticiper leurs impacts sur la rivière.

**LA PRIORITÉ RÉGIONALE**

*La Région Auvergne a décidé de soutenir des programmes pluridisciplinaires de recherche appliquée concernant l'écosystème "rivière Allier".*

**EN TERMES D' ACTIONS...**

**Action n° 1 : Soutien aux programmes de recherche sur la rivière Allier.** Les objectifs sont de disposer d'une solide connaissance pluridisciplinaire de la rivière Allier, de son fonctionnement et de son évolution, de favoriser un rapprochement entre les enseignants chercheurs et les professionnels de la gestion des corridors fluviaux et de tester et mettre au point des méthodes adaptées de gestion de la rivière Allier.

**Porteurs de projet :** Université Blaise Pascal, Établissement Public Loire, autres...

**Partenaires :** DIREN Auvergne, gestionnaires de sites (CEPA, CSA, LPO...), Fédérations de pêche...

**Moyens :** Ces travaux seront en grande partie réalisés dans le cadre de deux programmes de recherche menés par l'université Blaise Pascal : le programme pluri-formations rivière Allier 2008 - 2011 et le programme de recherche "Eau et territoire" 2008-2011. D'autres travaux de recherche relatifs aux impacts du changement climatique et à la géomorphologie fluviale seront également conduits dans le cadre de la plateforme "recherche, données, information" du Plan Loire Grandeur Nature 2007 - 2013.

**ENGAGEMENT N°1**  
FAVORISER ET FAIRE PARTAGER LA CONNAISSANCE  
DE LA RIVIERE

**Orientation 1.2**

**COMMUNIQUER ET ÉCHANGER LES  
CONNAISSANCES ET LES EXPÉRIENCES ENTRE LES  
ACTEURS CONCERNÉS**

La mise à disposition et la diffusion des connaissances à l'échelle régionale permettent d'améliorer l'accès à l'information et garantissent ainsi une exploitation optimale des données par les acteurs du territoire. Le partage et la mutualisation des connaissances liées à la rivière Allier constituent des composantes essentielles à l'intégration des problématiques de la rivière dans la politique de développement des territoires riverains de ce fleuve.

Il est également nécessaire de favoriser le passage de la recherche à l'application en renforçant le lien entre recherche fondamentale et recherche appliquée et en encourageant le rapprochement entre chercheurs et gestionnaires.

La nécessité d'informer et de sensibiliser a été fortement soulignée lors du Grenelle de l'environnement. En effet, échanger les expériences avec d'autres régions et d'autres pays permet de susciter des prises de conscience et des changements de comportements, de mobiliser les acteurs et ainsi de garantir la réussite des politiques publiques.

*Sensibilisation du public aux richesses de la rivière.*



**LA PRIORITÉ RÉGIONALE**

*Le Conseil régional d'Auvergne souhaite favoriser une meilleure diffusion et mise à disposition des connaissances scientifiques et techniques auprès des territoires et des acteurs concernés en soutenant des actions d'échange et de partage de l'information.*

**EN TERMES D' ACTIONS...**

- **Action n° 2 : Organisation d'un projet de coopération avec d'autres grands bassins versants d'Europe.**  
Les objectifs sont de permettre l'échange d'expériences et de connaissances concernant la gestion durable des dernières rivières sauvages d'Europe et d'impulser des actions innovantes en termes de préservation ou de restauration de la mobilité fluviale.

*Porteur de projet : Conseil régional d'Auvergne.*

*Partenaires : CEPA, WWF, SICALA de Haute-Loire, partenaires étrangers...*

*Moyens : une personne à mi-temps sera chargée d'élaborer et de suivre ce projet.*

- **Action n° 3 : Organisation de séminaires d'échanges techniques à destination des élus et techniciens.**  
Les objectifs sont d'informer et sensibiliser les élus sur des thématiques essentielles pour l'avenir de la rivière Allier (dynamique fluviale, plantes envahissantes, pollution par les phytosanitaires...), de diffuser et de faire partager les connaissances et expériences pour inventer et mettre en œuvre de nouveaux modes de gestion durable adaptés à la rivière. Ces rencontres axées spécifiquement sur la rivière Allier viendront compléter d'autres séminaires organisés à l'échelle du bassin de la Loire dans le cadre du plan Loire Grandeur Nature.

*Porteur de projet : Conseil régional d'Auvergne.*

*Partenaires : Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, FRANE, associations environnementales, organismes de recherche...*

*Moyens : colloques organisés et animés soit par des prestataires extérieurs en partenariat étroit avec la Région, soit par la Région qui fera intervenir selon la thématique traitée les services de l'État, les collectivités, les associations, les chercheurs et professionnels.*

- **Action n° 4 : Soutien à la réalisation d'une étude d'opportunité d'un observatoire de la rivière Allier.**  
L'objectif est d'étudier l'opportunité d'un outil permettant la coordination et la mise en cohérence des observations réalisées par les différents acteurs, l'enregistrement des données sur le long terme et sa mise à disposition (base de méta données).

*Porteur de projet : Établissement Public Loire.*

*Partenaires : Allier Sauvage, autres associations, Université Blaise Pascal...*

*Moyens : prestation externe (action prévue dans le cadre de la convention Région Auvergne / EP Loire). Cette étude est à mener en lien avec la mise en place d'un plateau collaboratif d'échange à l'échelle du bassin de la Loire (dans le cadre du Plan Loire).*

**ENGAGEMENT N°1**  
FAVORISER ET FAIRE PARTAGER LA CONNAISSANCE  
DE LA RIVIERE

Programme d'actions 2008-2013

Intitulé de l'action	Porteur de projet	Coût estimatif du projet	Participation régionale prévisionnelle	Phasage des actions						
				2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Action n°1 : Programmes de recherche sur la rivière Allier	Université Blaise Pascal, Établissement Public Loire, autres	À définir	300 000 €							
Action n°2 : Projet de coopération avec d'autres grands bassins versants d'Europe	Conseil régional d'Auvergne	1 300 000 €	325 000 €							
Action n°3 : Séminaires d'échange à destination des élus et techniciens	Conseil régional d'Auvergne	250 000 €	250 000 €							
Action n°4 : Étude d'opportunité d'un observatoire de la rivière Allier	Établissement Public Loire	30 000 €	À définir							

## ENGAGEMENT N°2

# METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

### Objectif : préserver à long terme l'ensemble de la ressource sur le Val d'Allier en favorisant la coordination et la cohérence des projets

*La ressource en eau que nous offre la rivière Allier semble encore aujourd'hui abondante mais sa qualité paraît menacée.*

*Cette ressource reste en effet très vulnérable aux pollutions et risque de diminuer du fait de l'enfoncement de la nappe alluviale.*

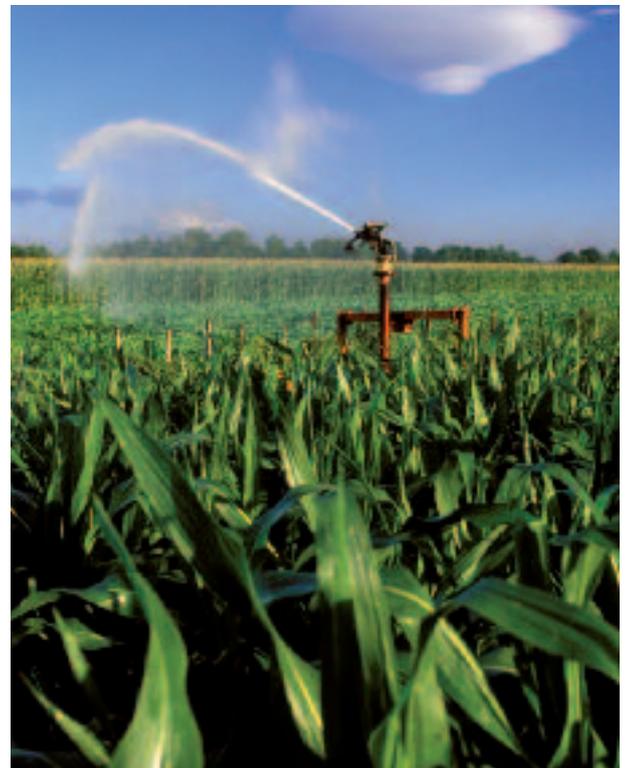
#### Le contexte auvergnat

*La rivière Allier et sa nappe alluviale constituent une ressource en eau primordiale qui participe à l'alimentation en eau potable d'environ 40 % de la population auvergnate.*

La problématique de la gestion qualitative et quantitative de la ressource est largement traitée à l'échelle des SAGE présents sur le bassin de l'Allier.

Si la **ressource semble abondante** sur le bassin versant de l'Allier aval (Chaîne des Puys et nappe alluviale de l'Allier), elle n'en reste pas moins **hétérogène et inégalement répartie**. Du point de vue des étiages, une situation très variable s'observe également, entre les différents affluents et la rivière Allier. Ce cours d'eau bénéficie d'une situation privilégiée du fait de son débit soutenu par le barrage de Naussac en période estivale. Cependant, les affluents souffrent d'étiages plus sévères du fait du caractère naturellement déficitaire de la ressource, accentué par des prélèvements anthropiques, principalement pour l'irrigation et l'alimentation en eau potable.

Selon une étude réalisée dans le cadre de l'élaboration du SAGE Allier aval, **la qualité des eaux souterraines et superficielles du bassin versant de l'Allier apparaît comme dégradée** pour certaines masses d'eau et constitue une des causes principales de la non atteinte des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. La nappe alluviale est très vulnérable et l'altération de sa qualité met en doute la pérennité de cette ressource, essentielle à l'alimentation en eau potable du territoire auvergnat. L'origine principalement agricole de certaines altérations qualitatives des



*Irrigation d'un champs de maïs en Limagne, usage d'avenir ?*

eaux superficielles et souterraines est incontestable, notamment en grande Limagne et en Limagne bourbonnaise. L'usage "loisir et tourisme" est également dépendant de la qualité des eaux superficielles. L'eutrophisation des plans d'eau est un des signes de dégradations qui pourraient, à terme, perturber les loisirs nautiques.

#### LES DONNÉES CLÉS

- 5 SAGE en cours d'élaboration sur le bassin versant de l'Allier dont 2 sur l'axe de la rivière (Allier aval et Haut-Allier) et 3 sur ses principaux affluents (Alagnon, Dore et Sioule),
- un classement en zone prioritaire face au risque pesticide,
- un classement en zone vulnérable Nitrate de 155 communes situées sur l'emprise de la nappe alluviale de l'Allier dans les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme,
- 13 captages classés prioritaires le long de la rivière Allier dans le SDAGE Loire-Bretagne.

**ENGAGEMENT N°2**

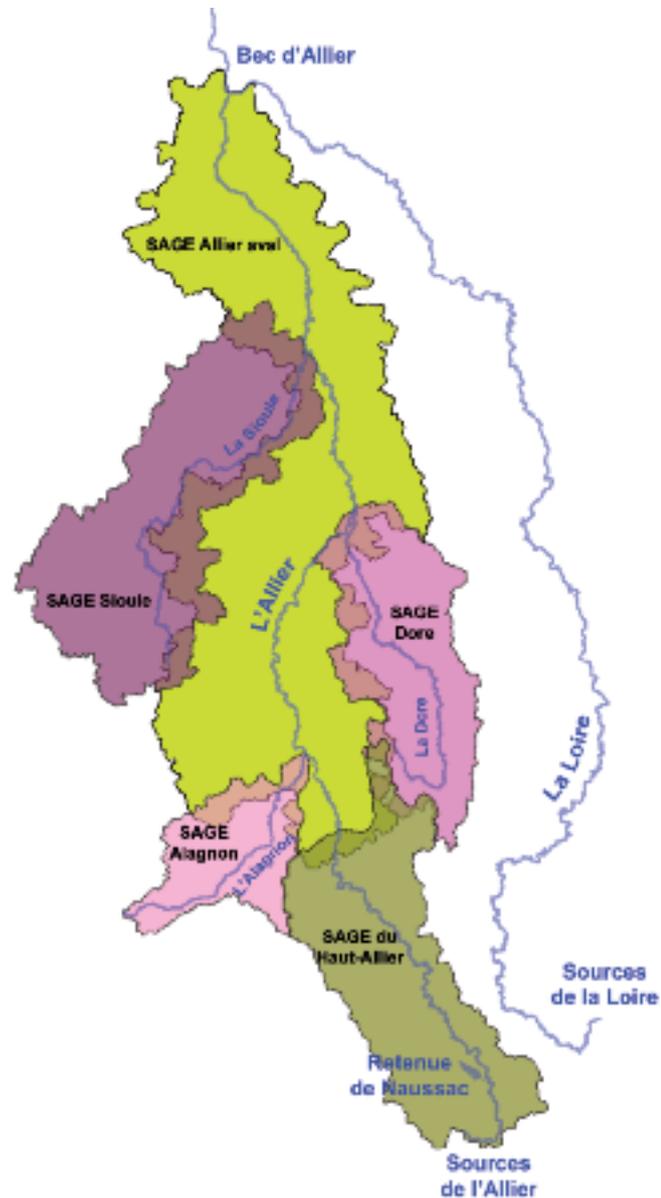
METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

**Orientation 2.1**

**ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DES OUTILS RÉGLEMENTAIRES (SAGE) POUR UN PARTAGE ÉQUITABLE DE LA RESSOURCE.**

La loi sur l'eau de 1992 instaure deux outils de planification de la politique de l'eau : les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), et les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui sont une déclinaison locale des SDAGE. La portée juridique des SAGE a été renforcée par la loi sur l'eau de 2006. À l'échelle régionale les SAGE constituent ainsi des outils réglementaires privilégiés à mettre en œuvre.

La rivière Allier est un patrimoine naturel, historique et culturel exceptionnel à préserver mais également une ressource exploitée, essentielle au développement des activités socio-économiques de l'Auvergne. Devant cette dualité, et dans une logique de développement durable, il est nécessaire de penser et d'encadrer cette relation entre préservation et exploitation. En prenant en compte les multiples enjeux ainsi que la diversité des usages de la rivière, les SAGE donneront très prochainement les moyens réglementaires d'aboutir à une gestion intégrée de la rivière Allier. En fixant des objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur des territoires cohérents, les SAGE constitueront de véritables "guides de la gestion de l'eau" pour les acteurs des territoires situés sur le bassin versant de l'Allier.



Carte des cinq SAGE du bassin versant de l'Allier  
(cartographie : Conseil régional d'Auvergne - Sources :  
IGN BD Carthage, DIREN Auvergne)

**LA PRIORITÉ RÉGIONALE**

*La Région Auvergne accompagne la mise en place des SAGE sur le bassin versant de l'Allier.*

**EN TERMES D' ACTIONS...**

L'élaboration de 5 SAGE (Haut-Allier, Allier aval, Allier moyen, Dore, Sioule) sera soutenue dans le cadre du programme d'actions 2008-2013 (actions n° 5 à 9). L'élaboration des SAGE doit permettre de fixer les règles pour l'atteinte de l'objectif de bon état des eaux poursuivi par la DCE sur la rivière Allier et ses affluents.

*Porteurs de projet : Structures porteuses des SAGE.*

*Partenaires : État, collectivités, organisations professionnelles, associations.*

*Moyens : animation par les structures porteuses et prestations externes.*

## ENGAGEMENT N°2

### METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

#### Orientation 2.2

##### **DÉVELOPPER DES OUTILS OPÉRATIONNELS SPÉCIFIQUES POUR LA GESTION DE LA RIVIÈRE.**

Le contrat territorial (ou autre type de contractualisation) constitue un outil opérationnel privilégié à mettre en œuvre sur le bassin de l'Allier, au sens où il propose la programmation d'actions multi-thématiques pour satisfaire aux objectifs fixés par les SDAGE et les SAGE.

Du fait de sa position en tête de bassin versant, l'Auvergne possède une double responsabilité en ce qui concerne la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau : elle a le devoir de gérer cette ressource partagée avec les régions et les populations à l'aval afin de pallier toute pénurie et de bénéficier d'une eau de qualité. Une gestion équilibrée de la ressource en eau entre les différents usagers devrait permettre d'anticiper les nouveaux besoins et de minimiser les crises en période de sécheresse et d'inondation et leurs répercussions sur la qualité de l'eau.

La préservation et l'amélioration de la qualité de la ressource en eau passent par la maîtrise des pollutions diffuses principalement sur l'emprise de la nappe alluviale. Concernant la pollution par les nitrates, des actions sont progressivement mises en place, notamment en zones vulnérables (Directive nitrates de 1991). En revanche, la lutte contre les phytosanitaires sur le Val d'Allier reste insuffisante malgré un classement en zone prioritaire vis-à-vis du risque pesticides. Le contrat de nappe est un outil qu'il serait intéressant de mettre en place sur l'ensemble de la nappe alluviale de l'Allier. Par ailleurs, en termes de pollution ponctuelle, la gestion de l'assainissement des petites communes rurales voire des infrastructures privées accueillant du public constitue également un impératif qui permettra la restauration de la qualité de l'eau.

#### **LA PRIORITÉ RÉGIONALE**

*Le Conseil régional d'Auvergne soutient des actions globales de gestion et de préservation des ressources en eau, notamment au travers de la lutte contre les phytosanitaires.*

#### **EN TERMES D' ACTIONS...**

- **Action n°10 : Mise en place d'au moins 5 contrats territoriaux sur le bassin versant de l'Allier.** La mise en place de ces outils de programmation pluri-thématiques doit permettre la réalisation d'actions pour atteindre le bon état écologique de la rivière Allier et de ses affluents pour 2015.

*Porteurs de projet : Structures porteuses des contrats territoriaux à définir.*

*Partenaires : État, collectivités, organisations professionnelles, associations.*

*Moyens : animation, élaboration des contrats territoriaux et réalisation des actions par les structures porteuses.*

- **Action n°11 : Réalisation d'actions pilotes de réductions des pesticides sur le Val d'Allier.** L'objectif est la lutte contre la pollution par les produits phytosanitaires au travers de la réalisation d'actions visant la réduction des risques, des usages et le développement de bonnes pratiques (mise en place d'un réseau régional de surveillance, animation et sensibilisation, expertise pour la mise en place de démarches territoriales pour la protection de l'eau).

*Porteur de projet : Phyt'Auvergne.*

*Partenaires : État, Agence de l'eau Loire-Bretagne, collectivités, profession agricole...*

*Moyens : élaboration et réalisation des actions pilotes par Phyt'Auvergne (soutien financier de la Région dans le cadre de la convention Région Auvergne / Phyt'Auvergne).*

- **Action n°12 : Lancement d'un appel à projets sur la réalisation d'économies d'eau par les collectivités du bassin de l'Allier.** Les objectifs sont de promouvoir la mise en place d'actions/installations permettant la réalisation d'économies d'eau et de susciter d'autres initiatives de ce type par la promotion d'actions exemplaires.

*Porteur de projet : Conseil régional d'Auvergne.*

*Partenaires : à définir.*

*Moyens : cette action serait pilotée par la Région et menée dans le cadre de l'animation du schéma. Les projets retenus seront en partie soutenus financièrement par la Région Auvergne.*

- **Action n°13 : Identification et validation de systèmes de cultures innovants en grandes cultures susceptibles de préserver la qualité de l'eau.** L'objectif est d'anticiper les évolutions réglementaires en matière d'intrants en proposant des pratiques permettant de limiter l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'eau (création d'un groupe de réflexion, d'action, d'évaluation et de diffusion, conception de systèmes de cultures innovants ...).

*Porteur de projet : Établissement Public d'Enseignement et de Formation de Marmilhat.*

*Partenaires : Chambre régionale et départementales d'Agriculture, coopératives (Limagrain...), Instituts techniques, ENITAC, INRA, CEMAGREF et Universités de Clermont-Ferrand...*

*Moyens : action réalisée par l'Établissement Public d'Enseignement et de Formation de Marmilhat (soutien financier de la Région pendant les 3 premières années dans le cadre de l'appel à projets exemplaires d'agriculture durable sur la thématique "eau et agriculture", lancé en 2008 par la Région Auvergne).*

**ENGAGEMENT N°2**  
METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION QUANTITATIVE  
ET QUALITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

Programme d'actions 2008-2013

Intitulé de l'action	Porteur de projet	Coût estimatif du projet	Participation régionale prévisionnelle	Phasage des actions					
				2008	2009	2010	2011	2012	2013
Action n°5 : Élaboration du SAGE Haut-Allier	SMAT du Haut-Allier	1 000 000 €	200 000 €* 100 000 €	■	■	■	■	■	■
Action n°6 : Élaboration du SAGE Allier aval	Établissement Public Loire	1 200 000 €	200 000 €* 100 000 €	■	■	■	■	■	■
Action n°7 : Élaboration du SAGE Alagnon	SIGAL	1 000 000 €	200 000 €* 100 000 €	■	■	■	■	■	■
Action n°8 : Élaboration du SAGE Dore	PNR Livradois-Forez	1 000 000 €	200 000 €* 100 000 €	■	■	■	■	■	■
Action n°9 : Élaboration du SAGE Sioule	SMAD des Combrailles	1 000 000 €	200 000 €* 100 000 €	■	■	■	■	■	■
Action n°10 : Mise en place d'au moins 5 contrats territoriaux sur le bassin versant de l'Allier	À définir	50 000 000 €	2 000 000 € 1 000 000 €	■	■	■	■	■	■
Action n°11 : Réalisation d'actions pilotes de réductions des pesticides sur le Val d'Allier	Phyt' Eauvergne	À définir	À définir	■	■	■	■	■	■
Action n°12 : Appel à projets sur la réalisation d'économies d'eau par les collectivités	Conseil régional d'Auvergne	100 000 €	100 000 €	■	■	■	■	■	■
Action n°13 : Identification et validation de systèmes de cultures innovants en grandes cultures susceptibles de préserver la qualité de l'eau	Lycée agricole de Marmilhat	350 000 €	150 000 €	■	■	■	■	■	■

\*Estimation sur 5 ans à compter de la constitution de la CLE du SAGE

## ENGAGEMENT N°3 APPRENDRE À VIVRE AVEC UNE RIVIERE QUI ÉVOLUE

### Objectif : concilier les activités humaines avec le respect de l'équilibre de la rivière

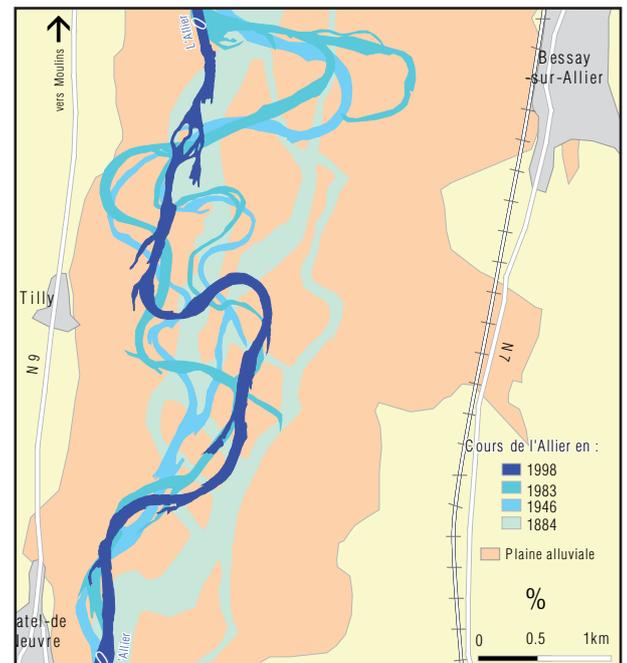
*L'aménagement et l'exploitation de la rivière, le développement des infrastructures urbaines en bord d'Allier et la sous-estimation du risque inondation vont souvent à l'encontre du concept de développement durable et mettent en péril le fonctionnement de la rivière ainsi que la sécurité des biens et des personnes.*

#### Le contexte auvergnat

*La rivière Allier est l'une des dernières rivières sauvages d'Europe encore vivantes et actives.*

Le risque "inondation" est le premier risque naturel en Auvergne, tant par l'importance des dommages qu'il provoque que par le nombre des communes concernées, l'étendue des zones inondables et les populations résidant dans ces zones. **La gravité des dommages s'est considérablement accrue** depuis 50 ans en raison de l'important développement urbain effectué en zones inondables. La prise en compte du risque inondation se traduit de façon réglementaire dans le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation). Ce risque reste cependant trop souvent méconnu des usagers.

La dynamique fluviale constitue le moteur du fonctionnement de ce cours d'eau et possède un rôle prépondérant au niveau de la diversité des paysages et des milieux, de la rétention des crues, de la préservation de la nappe alluviale, de la qualité de l'eau et de la recharge en sédiments de la rivière. Cette **dynamique fluviale de l'Allier est très souvent perturbée** par les activités humaines. Les restrictions de la zone de mobilité fluviale dues aux enrochements, endiguements, constructions de ponts, ouvertures de carrières, ont entraîné en un demi-siècle un abaissement de la rivière et de sa nappe de plusieurs centimètres par an. Outre l'abaissement des nappes phréatiques et la baisse de productivité des captages



Évolution du tracé de l'Allier à Châtel-de-Neuvre (03) entre 1884 et 1998 (CEPA, 2004).

d'eau potable, l'abaissement de la ligne d'eau a pour conséquence la déconnexion de bras morts, la banalisation des milieux naturels, de la végétation alluviale et de la faune associée, la réduction de la section d'écoulement et le déchaussement d'ouvrages d'art, avec des conséquences financières importantes.

#### LES DONNÉES CLÉS

- atlas des zones inondables d'Auvergne (DIREN Auvergne) : document d'information,
- étude de l'Allier entre Vieille-Brioude et Villeneuve (EPTEAU, 1998) : diagnostic morphodynamique et écologique et propositions de gestion et d'aménagements,
- recueil des documents sur la gestion-restauration de la dynamique fluviale (FRANE, 1999),
- incision globale du lit de l'Allier (supérieure à 2 mètres sur certains secteurs),
- présence de nombreuses gravières anciennes ou en exploitation sur les secteurs de Brioude, d'Issoire, de la Roche Noire, de Pont-du-Château, du Pont de Ris à Saint-Yorre et sur le secteur de Vichy.

## ENGAGEMENT N°3 APPRENDRE À VIVRE AVEC UNE RIVIERE QUI ÉVOLUE



*Inondation en aval du pont de l'Europe à Vichy (03) lors de la crue de décembre 2003.*

### Orientation 3.1

#### METTRE LA PROBLÉMATIQUE INONDATION AU CŒUR DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT SUR L'AXE ALLIER

Une meilleure prise en compte du risque inondation dans tous les projets d'aménagement, l'interdiction de nouvelles implantations anthropiques en zones inondables et la préservation des capacités d'écoulement et d'expansion des crues constituent des priorités pour une gestion optimale du risque inondation. La réduction de la vulnérabilité des installations existantes dans les zones inondables ainsi que l'amélioration de la conscience et de la culture du risque inondation sont également des objectifs qui permettront de rendre compatible le développement

des activités humaines avec le caractère sauvage et parfois imprévisible de la rivière.

La Région Auvergne a confié la compétence "gestion des inondations" à l'Établissement Public Loire. Dans le cadre du Plan Loire, l'Établissement Public Loire conduira et animera la stratégie globale permettant de préciser les enjeux et les réalisations, de s'assurer de leur pertinence technique et stratégique.

#### LA PRIORITÉ RÉGIONALE

*La Région Auvergne s'est engagée auprès de l'Établissement Public Loire pour une meilleure connaissance et gestion du risque inondation.*

#### EN TERMES D' ACTIONS...

- **Action n° 14 : Soutien à la réalisation d'une étude 3P (Prévision, Prévention, Protection) sur le bassin versant de l'Allier.** Les objectifs sont d'améliorer et de diffuser la connaissance du risque inondation sur l'Allier, d'identifier et hiérarchiser les enjeux liés à ce risque inondation et d'élaborer des plans d'actions cohérents et concertés de gestion de ce risque.

*Porteur de projet : Établissement Public Loire.*

*Partenaires : Service de l'État de prévision des crues de l'Allier, associations...*

*Moyens : prestations externes.*

- **Action n° 15 : Soutien à la mise en œuvre d'une démarche "industrielle" de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire.** Les objectifs sont de prévenir les inondations à l'échelle du bassin de la Loire, de réduire leurs impacts et de créer un environnement favorable en matière de gestion des inondations, notamment au travers de la sensibilisation et de la réalisation de diagnostics des activités économiques en nombre conséquent.

*Porteur de projet : Établissement Public Loire.*

*Partenaires : partenaires du Plan Loire.*

*Moyens : prestations externes.*

**ENGAGEMENT N°3**  
APPRENDRE À VIVRE AVEC UNE RIVIERE QUI ÉVOLUE



*Gravières en exploitation en amont d'Issoire (63).*

**Orientation 3.2**

**FAVORISER LA MOBILITÉ ET LE LIBRE ÉCOULEMENT DE LA RIVIERE**

La préservation de la dynamique fluviale de la rivière passe par la gestion de l'espace de liberté, encore appelé espace de divagation ou espace de mobilité. Il constitue l'espace du lit majeur dans lequel le chenal ou les chenaux fluviaux assurent des translations latérales permettant une mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement optimum des écosystèmes aquatiques et terrestres. Il est aujourd'hui nécessaire de prendre en compte la dynamique fluviale dans les projets d'aménagement des territoires riverains et plus généralement de repenser la gestion des cours d'eau pour restaurer les équilibres hydro-morphologiques de la rivière. En parallèle, une gestion optimale des gravières devra être recherchée en développant des actions préventives (limitation et encadrement des extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur, sensibilisation aux impacts de l'extraction de granulats sur la rivière...) et curatives au cas par cas (restauration des

anciennes gravières en fonction de leurs potentialités, gestion du risque de capture des anciennes gravières par l'Allier,...).

Par application du SDAGE Loire-Bretagne, les SAGE sont appelés à délimiter un ou plusieurs fuseaux de mobilité fluviale dénommés encore espaces de liberté. Cette délimitation permettra, après enquête et arrêté préfectoral, d'établir des servitudes d'usages des sols compatibles avec la mobilité fluviale. Les occupations du sol devront alors soit ne pas constituer un obstacle à la mobilité soit présenter un caractère réversible économiquement acceptable.

**LA PRIORITÉ RÉGIONALE**

*Le Conseil régional d'Auvergne s'engage aux côtés des partenaires pour la mise en place de moyens et méthodes de gestion de l'espace de liberté de la rivière Allier, en lien avec le transfert du DPF de l'Allier.*

**EN TERMES D' ACTIONS...**

- **Action n° 16 : Coordination des acteurs autour de la préservation de la dynamique fluviale de la rivière Allier.** Les objectifs sont d'engager une réflexion concernant les outils et méthodes de gestion de la dynamique fluviale à mettre en place à l'échelle du bassin de l'Allier ainsi que de proposer une stratégie et des actions de préservation de la dynamique fluviale.

*Porteur de projet : Conseil régional d'Auvergne.*

*Partenaires : DIREN Auvergne, SAGE, associations environnementales...*

*Moyens : cette action sera pilotée par la Région et menée dans le cadre de l'animation du schéma.*

**ENGAGEMENT N°3**  
APPRENDRE À VIVRE AVEC UNE RIVIÈRE QUI ÉVOLUE

Programme d'actions 2008-2013

Intitulé de l'action	Porteur de projet	Coût estimatif du projet	Participation régionale prévisionnelle	Phasage des actions						
				2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Action n° 14: Réalisation d'une étude 3P (Prévision, Prévention, Protection) sur le bassin versant de l'Allier	Établissement Public Loire	1 000 000 €	80 000 €							
Action n° 15: Mise en œuvre d'une démarche "industrielle" de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire en Auvergne	Établissement Public Loire	1 260 000 €	126 000 €							
Action n° 16: Coordination des acteurs autour de la préservation de la dynamique fluviale de la rivière Allier	Conseil régional d'Auvergne	-	Menée dans le cadre de l'animation du schéma							

## ENGAGEMENT N°4 CONFORTER LE CORRIDOR ÉCOLOGIQUE LE LONG DE L'AXE ALLIER

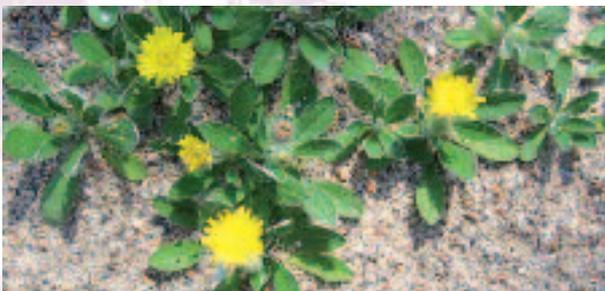
### Objectif : préserver la biodiversité auvergnate et défendre un modèle de développement des zones rurales et urbaines respectueux de l'environnement

*La rivière et ses milieux associés forment un couloir naturel constituant une voie de migration importante pour la faune et la flore. Ce corridor écologique permet le maintien d'une biodiversité précieuse mais fragile et menacée par certaines activités humaines.*

#### Le contexte auvergnat

*Le Val d'Allier accueille le quart des espèces végétales présentes en Auvergne et près de la moitié de la faune de ce territoire.*

Parmi les espèces emblématiques, nous pouvons citer la loutre, la cistude d'Europe, le castor d'Europe, la sterne pierregarin et des espèces végétales comme l'épervière ligérienne ou le peuplier noir. La rivière Allier est également l'une des dernières grandes rivières d'Europe connaissant la migration du saumon atlantique, mais sa situation est critique. De même, la grande alose, la lamproie marine, la truite de mer et l'anguille sont également des espèces encore présentes sur l'Allier mais particulièrement menacées. Les obstacles à la migration, les extractions de granulats, l'enrochement des berges, l'absence de forêt alluviale, les cultures en bordure de la rivière, la régulation du niveau des eaux, l'incision du lit de la rivière, la déconnexion de nombreux anciens méandres sont autant de phénomènes perturbateurs pour la reproduction et le développement des espèces inféodées à la rivière et à ses milieux associés. Ces phénomènes perturbateurs compromettent plus généralement la grande diversité des milieux de la rivière Allier qui permet le développement de la faune et de la flore exceptionnelles présentes tout le long de l'Allier.



*Épervière ligérienne.*



*Bosquet de Renouée du Japon colonisant les bords d'Allier.*

Des espèces exotiques envahissantes sont également implantées sur tout l'axe Allier et constituent une véritable menace pour la préservation de la biodiversité. Parmi les espèces végétales, nous pouvons citer l'ambrosie, La renouée du Japon, la jussie à grandes fleurs, la balsamine de l'Himalaya et pour les espèces animales, l'écrevisse américaine et la tortue de Floride qui concurrencent les espèces locales ainsi que le ragondin qui cause de nombreux dégâts au niveau de la végétation et des berges.

La rivière Allier est classée en zone Natura 2000 sur la totalité de son cours en Auvergne. Elle est à ce titre un espace écologique majeur d'Auvergne. Ce réseau englobe également dans le département de l'Allier la Réserve Naturelle du Val d'Allier, de Bressolles à Contigny (1.450 ha) et plusieurs Arrêtés de Protection de Biotope visant la protection des sternes. Les espaces naturels sensibles des départements (ENS) et les sites Loire Nature des associations sont des sites en gestion patrimoniale qui participent également à la constitution d'un continuum écologique le long de la rivière Allier.

#### LES DONNÉES CLÉS

- 10 sites Natura 2000 le long de la rivière Allier,
- 421 saumons comptés à Vichy et 95 à Langeac en 2008,
- élaboration d'un plan biodiversité par le Conseil régional d'Auvergne, en partenariat étroit avec la DIREN Auvergne,
- obligation d'élaborer la trame verte et bleue en région en 2009-2012 (Loi Grenelle 1).

**ENGAGEMENT N°4**  
CONFORTER LE CORRIDOR ÉCOLOGIQUE LE LONG DE L'AXE ALLIER

**Orientation 4.1**

**PRÉSERVER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ  
EXCEPTIONNELLE LIÉE À LA RIVIÈRE**



Bras mort de l'Allier à proximité de Pont-du-Château (63).

Les principales causes de l'érosion de la biodiversité sont la destruction des habitats et les invasions biologiques. La préservation de la biodiversité liée à l'Allier passe par la non dégradation, la préservation et la restauration des habitats qui constituent les rives de l'Allier et ses milieux naturels associés.

Il est de même primordial d'assurer la continuité des habitats afin de permettre la libre circulation des espèces animales et végétales. Le contrôle des espèces envahissantes et la sauvegarde des espèces protégées et emblématiques de l'Allier sont également des objectifs qui contribueront à préserver la biodiversité de cette rivière. Parallèlement, la valorisation des sites naturels de l'Allier permet une appropriation des problématiques liées à la rivière par les riverains, les élus et le grand public.

**LA PRIORITÉ RÉGIONALE**

*La Région Auvergne s'engage dans la préservation et la valorisation d'un vaste réseau écologique de sites gérés et ouverts au public, le long de l'Allier. Ce réseau constituera une partie des trames verte et bleue de l'Auvergne.*

**EN TERMES D'ACTIONS...**

• **Action n° 17 : Élaboration et soutien à la mise en œuvre d'un contrat nature sur le Val d'Allier.**

Les objectifs sont de préserver, entretenir et restaurer la dynamique fluviale et la fonctionnalité hydrologique des zones humides alluviales de l'Allier, de contribuer au maintien de la biodiversité et de sensibiliser à sa préservation.

*Porteur de projet : Conseil régional d'Auvergne.*

*Partenaires : Agence de l'eau Loire-Bretagne, collectivités et associations.*

*Moyens : animation du contrat et soutien financier aux actions planifiées dans le contrat par la Région Auvergne.*

• **Action n° 18 : Constitution de réserves régionales sur la rivière Allier.** Les objectifs sont de protéger les espèces de la faune et de la flore sauvages présentant un intérêt scientifique ainsi que de mettre en place une réglementation adaptée sur des espaces naturels possédant une diversité biologique exceptionnelle.

*Porteur de projet : Conseil régional d'Auvergne.*

*Partenaires : DIREN Auvergne, associations gestionnaires de sites, collectivités.*

*Moyens : cette action sera pilotée par la Région et menée à la suite de l'élaboration du Plan biodiversité.*

• **Action n° 19 : Soutien à la constitution d'un "cœur de Parc" axé sur les gorges de l'Allier.** L'objectif est de réaliser le travail préalable nécessaire à la mise en place d'un Parc Naturel Régional incluant les gorges de l'Allier.

*Porteur de projet : SMAT du Haut-Allier.*

*Partenaires : collectivités, associations environnementales, professionnels du tourisme...*

*Moyens : travail mené par le SMAT du Haut-Allier (soutien financier de la Région au SMAT du Haut-Allier dans le cadre d'une convention).*

• **Action n° 20 : Soutien à la préservation des poissons grands migrateurs.** L'objectif est d'assurer une gestion cohérente des poissons grands migrateurs sur l'ensemble du bassin de l'Allier en consolidant les connaissances, en assurant un suivi des populations et de leurs migrations, en restaurant les conditions de leurs migrations et en facilitant l'échange d'informations.

*Porteur de projet : Établissement Public Loire.*

*Partenaires : ONEMA, Conservatoire national du saumon sauvage, LOGRAMI, université Blaise Pascal...*

*Moyens : prestations externes (soutien financier de la Région à l'Établissement Public Loire dans le cadre d'une convention).*

**ENGAGEMENT N°4**  
CONFORTER LE CORRIDOR ÉCOLOGIQUE LE LONG DE L'AXE ALLIER

**Orientation 4.2**

**DÉVELOPPER LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES AMÉNAGEMENTS ET LA GESTION DES TERRITOIRES URBAINS ET RURAUX PROCHES DE LA RIVIÈRE .**

L'expansion des villes et les modifications dans l'usage des sols pendant ces dernières décennies ont contraint la rivière en redessinant artificiellement son lit. Les profondes mutations agricoles liées au contexte de mécanisation et d'intensification des pratiques ainsi que l'augmentation de la pression urbaine dans les agglomérations traversées par l'Allier ont conduit à une dégradation des berges et des milieux associés. En effet, la pratique a souvent été un développement au détriment de la rivière.



Cultures en bords d'Allier sur le secteur de Varennes-sur-Allier (03).



Lac d'Allier à Vichy (03).

Aujourd'hui, il faut inverser la tendance et permettre à la rivière d'être reconnue comme une richesse écologique par ses riverains. La rivière Allier constitue un formidable atout dans le développement des territoires. Elle doit donc avoir sa place dans les villes mais également dans toute sa traversée des territoires. En zone urbaine comme en zone rurale, la rivière doit être un véritable espace permettant la continuité du corridor écologique.

**LA PRIORITÉ RÉGIONALE**

*Le Conseil régional d'Auvergne s'engage à soutenir les démarches de renaturation ou de gestion écologique innovante.*

**EN TERMES D' ACTIONS...**

- **Action n° 21 : Soutien aux projets de territoires intégrant la rivière en temps que corridor écologique.**  
L'objectif est de contribuer à l'élaboration de la trame verte et de la trame bleue en développant la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements urbains ou ruraux et la gestion des territoires proches de la rivière et en soutenant des projets de reconquête ou de gestion innovante de la biodiversité liés à la rivière.

*Porteurs de projet : collectivités.*

*Partenaires : associations...*

*Moyens : réalisation de projets (soutien financier de la Région dans le cadre des contrats "Auvergne +").*

**ENGAGEMENT N°4**  
CONFORTER LE CORRIDOR ÉCOLOGIQUE LE LONG DE L'AXE ALLIER

Programme d'actions 2008-2013

Intitulé de l'action	Porteur de projet	Coût estimatif du projet	Participation régionale prévisionnelle	Phasage des actions						
				2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Action n° 17 : Élaboration et mise en œuvre d'un contrat nature sur le Val d'Allier	Conseil régional d'Auvergne	4 940 000 €	876 000 €							
Action n° 18 : Constitution de réserves régionales sur la rivière Allier	Conseil régional d'Auvergne	À définir suivant les conclusions du plan biodiversité								
Action n° 19 : Constitution d'un "cœur de Parc" axé sur les gorges de l'Allier	SMAT Haut-Allier	À préciser	600 000 €							
Action n° 20 : Préservation des poissons grands migrateurs en Auvergne	Établissement Public Loire	250 000 €	63 000 €							
Action n° 21 : Soutien aux projets de territoires intégrant la rivière en temps que corridor écologique	Collectivités	À définir suivant les conclusions du Grenelle, dans le cadre des contrats "Auvergne +"								

## ENGAGEMENT N°5 DONNER À LA RIVIERE UNE DIMENSION DE DÉTENTE, DE TOURISME ET DE LOISIRS

### Objectif : offrir aux Auvergnats et aux visiteurs un lieu préservé et privilégié d'activités récréatives et touristiques permettant le développement de l'économie locale

*L'Allier offre un potentiel d'activités sportives, de loisirs et culturelles, notamment dans le Haut-Allier où le tourisme constitue l'une des principales activités économiques du territoire. Ces activités doivent cependant être développées de manière cohérente et dans le respect des équilibres de la rivière.*

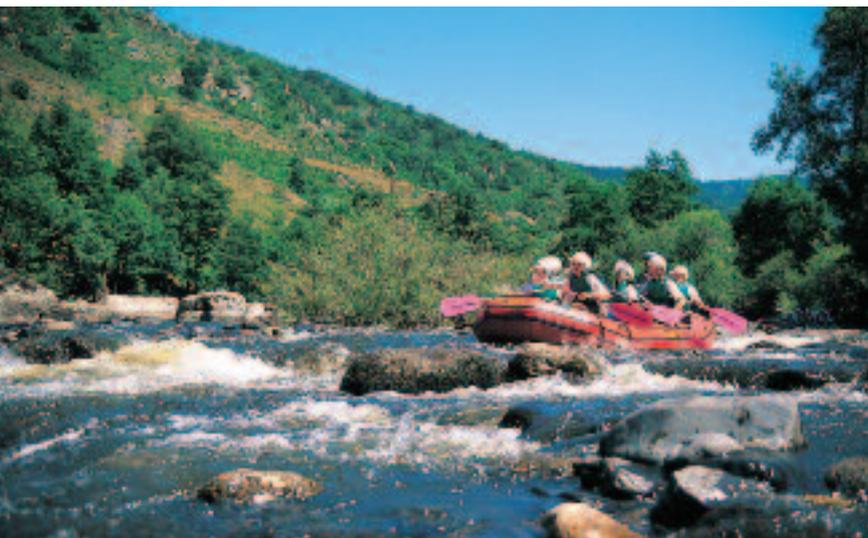
#### Le contexte auvergnat

*La rivière Allier constitue un espace public ouvert à tous.*

La diversité et la spécificité des paysages et des milieux naturels du bassin de l'Allier, ainsi que leur proximité avec les grandes villes situées dans la plaine, font de l'Allier un lieu privilégié d'évasion, de détente et de loisirs pour ses riverains comme pour les estivants. La pêche, la randonnée, la baignade, la pratique du canoë et de sports d'eau vive dans le Haut-Allier sont autant d'activités et de moyens permettant la découverte des paysages fluviaux associés à ce dernier fleuve naturel d'Europe.

Malgré l'interdiction de baignade sur la majeure partie de l'Allier, certaines plages sont néanmoins fréquentées en période estivale. La pêche est un loisir pratiqué tout le long de l'axe Allier. Cependant, de nombreux pêcheurs s'inquiètent de la disparition du poisson. Il existe de nombreuses possibilités de promenades avec une soixantaine de sentiers balisés sur l'ensemble du cours d'eau. Plusieurs activités de navigation strictement réglementées sont possibles sur la rivière Allier. Le canoë-kayak peut se pratiquer depuis Monistrol-d'Allier jusqu'à la confluence avec la Loire et la pratique du raft est autorisée sur le parcours Monistrol d'Allier – Le Pradel. Les sports motorisés (motos, quads) sont en revanche interdits mais pratiqués de manière sauvage sur les bords de l'Allier engendrant parfois de graves dégâts sur la faune et la flore.

De nombreuses structures d'accueil du public permettent la valorisation du patrimoine de la rivière. Ces structures peuvent avoir une vocation essentiellement pédagogique (Maison des Oiseaux du Haut-Allier, Observatoire des Poissons Migrateurs à Vichy, Espace Nature du Val d'Allier à Moulins...) ou relever d'une activité économique (Conservatoire National du Saumon Sauvage à Chanteuges, bases de loisirs, lieux de restauration et d'hébergement...). De nombreux sites ouverts au public (Méandre de Précaillé à Lamothe (43), Forêt de Chadieu à Authezat (63), Boire des Carrés aux abords de Vichy, Réserve Naturelle du Val d'Allier (03)...) permettent la découverte de ce patrimoine naturel. Enfin des sites remarquables (archéologiques, géologiques, classés ou inscrits, présentant un intérêt du point de vue scientifique, pittoresque, artistique, historique ou légendaire) témoignent d'un formidable patrimoine culturel à valoriser.



*Rafting en aval de Monistrol-d'Allier (43).*

#### LES DONNÉES CLÉS

- Système Permanent d'Observation du Tourisme en Auvergne (SPOT Auvergne),
- Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (2005 - 2010) ; il structure la stratégie régionale en matière de tourisme et vise des retombées économiques sur tout le territoire,
- Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes (2009).

**ENGAGEMENT N°5**

**DONNER À LA RIVIERE ALLIER UNE DIMENSION DE DÉTENTE, DE TOURISME ET DE LOISIRS**

**Orientation 5.1**

**DÉVELOPPER ET ENCADRER LES POSSIBILITÉS DE DÉCOUVERTE DE LA RIVIERE ALLIER.**

La rivière Allier constitue un espace naturel qui est et doit rester accessible gratuitement. Face à la demande des Auvergnats lors des Assises territoriales de 2004, la Région Auvergne a initié une réflexion autour du développement d'un axe d'itinérance le long de cette rivière. La valorisation et la promotion des itinéraires le long de l'axe Allier doivent être développées pour tous les modes de déplacements par les acteurs concernés et suivant leurs compétences respectives, dans le respect des milieux naturels. Ces itinéraires permettront d'offrir de nombreuses possibilités de découverte de la rivière dans le cadre de promenades familiales ou de grands circuits touristiques.



Randonnée à vélo.



Chapelle romane de Sainte-Marie des Chazes (XII<sup>ème</sup> siècle) située au bord de l'Allier sur la commune de Saint-Julien des Chazes (43).

La valorisation de l'Allier doit également se faire au travers de la promotion du patrimoine naturel, culturel et historique lié à la rivière ainsi que de la pratique de nombreuses activités. Ce fleuve constitue en effet un support d'histoire et de culture très riche et possède un fort potentiel pour le développement des activités sportives et de loisirs.

**LA PRIORITÉ RÉGIONALE**

*La Région Auvergne s'engage, dans le cadre du Plan cyclable, à soutenir la réalisation d'un grand itinéraire cyclable de découverte de la rivière Allier, porteur d'un développement économique local et durable.*

**EN TERMES D'ACTIONS...**

**• Action n° 22 : Soutien à la réalisation d'un itinéraire véloroutes et voies vertes "rivière Allier"**

Les objectifs sont de promouvoir le territoire auvergnat, de valoriser les sites culturels et naturels liés à la rivière Allier, de développer un tourisme favorisant des modes de déplacement non polluants, de renforcer les liens entre les territoires urbains et les territoires ruraux et de dynamiser l'activité économique et touristique sur le val d'Allier.

*Porteurs de projet : collectivités (Conseils généraux, agglomérations...).*

*Partenaires : CRDTA, État, associations...*

*Moyens : soutien financier aux collectivités territoriales pour la réalisation des projets d'aménagement de véloroutes et de voies vertes.*

**• Action n° 23 : Promotion d'une offre touristique spécifique "rivière Allier"**

Les objectifs sont de valoriser l'image de la rivière Allier en tant que destination nature et de tourisme durable, de contribuer à l'amélioration de la visibilité de l'offre touristique auvergnate et de permettre le développement de l'économie du territoire.

*Porteur de projet : CRDTA.*

*Partenaires : acteurs de l'éducation à l'environnement et du tourisme intervenants sur la rivière Allier (CEPA, LPO, FRANE, ADDT du Puy-de-Dôme, CDT de l'Allier et de la Haute-Loire...), acteurs culturels...*

*Moyens : cette action sera menée par le CRDTA dans le cadre de ses missions et se fera au travers de la création d'outils de promotion (brochures spécifiques, site Internet dédié à cette offre...) grâce notamment aux données du Système régional d'information touristique (SRIT) mis en place par le CRDTA.*

## ENGAGEMENT N°5

DONNER À LA RIVIERE ALLIER UNE DIMENSION DE DÉTENTE,  
DE TOURISME ET DE LOISIRS

### Orientation 5.2

*FAVORISER UNE FRÉQUENTATION  
DANS LE RESPECT DE LA RIVIERE.*



*Pêcheurs dans l'Allier.*



*Apprentissage du canoë.*

La valorisation sportive et récréative de la rivière est un élément fort de ré-appropriation de la rivière par les Auvergnats. Cependant, certaines activités peuvent être préjudiciables au cours d'eau et à ses milieux. Il est donc nécessaire d'encadrer et de développer ces activités dans le respect des équilibres de la rivière afin d'éviter une dégradation du milieu naturel suite à une "sur-fréquentation". La pratique de certains sports motorisés, interdite, est à déplorer et met en péril l'accès au public des sites naturels fragiles.

Comme en témoigne la quantité de débris retrouvés sur les berges de l'Allier, certaines pratiques dévoilent un manque de considération flagrant envers cet espace naturel public. Une grande attention doit donc être portée sur le respect de cette rivière. Une sensibilisation des riverains, auvergnats, visiteurs, mais aussi des professionnels

du tourisme, permettra de garantir sur le long terme le potentiel récréatif et touristique de cette rivière. La valorisation pédagogique des sites à forts enjeux patrimoniaux (sentiers de découverte...) permet cette sensibilisation mais reste insuffisante. L'élaboration d'une charte de bonne conduite, la valorisation d'actions exemplaires ou encore l'organisation de manifestations dédiées à la rivière permettraient de toucher un plus large public.

#### LA PRIORITÉ RÉGIONALE

*Le Conseil régional d'Auvergne s'investit dans une sensibilisation de grande envergure au respect de la rivière.*

#### EN TERMES D' ACTIONS...

- **Action n° 24 : Évaluation des impacts des sports et loisirs de nature sur la rivière Allier et mise en place d'une charte d'adhésion aux bonnes pratiques.** Les objectifs sont de fixer un cadre pour la pratique et le développement des sports et loisirs de nature, de sensibiliser le public et les pratiquants au respect de la rivière et de valoriser les prestataires et territoires "respectueux".

*Porteur de projet : à définir.*

*Partenaires : CRDTA, associations environnementales (FRANE, CEPA, CSA, LPO, Allier sauvage, ...), professionnels du tourisme et des sports et loisirs de nature, SMAT du Haut-Allier, Université Blaise Pascal...*

*Moyens : à définir.*

**ENGAGEMENT N°5**  
DONNER À LA RIVIERE ALLIER UNE DIMENSION DE DÉTENTE,  
DE TOURISME ET DE LOISIRS

Programme d'actions 2008-2013

Intitulé de l'action	Porteur de projet	Coût estimatif du projet	Participation régionale prévisionnelle	Phasage des actions						
				2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Action n° 22 : Réalisation d'un itinéraire véloroutes et voies vertes "rivière Allier"	Collectivités	9 000 000 €	3 000 000 €							
Action n° 23 : Promotion d'une offre touristique spécifique "rivière Allier"	Conseil régional d'Auvergne/CRDTA	À définir	Incluse dans les missions du CRDTA							
Action n° 24 : Évaluation des impacts des sports et loisirs de nature sur la rivière Allier et mise en place d'une charte d'adhésion aux bonnes pratiques	À définir	À définir	À définir							

## ENGAGEMENT N°6 DÉVELOPPER UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE SUR LE BASSIN DE L'ALLIER

### Objectif: permettre une gestion durable de la rivière sur le long terme

*Afin de conforter la prise en compte du bassin versant de l'Allier comme territoire de développement et de gestion globale, il est aujourd'hui nécessaire de définir des principes de gouvernance à l'échelle de ce bassin.*



Méandre de Pré Redan sur le secteur de Créchy (03).

#### Le contexte auvergnat

*La rivière Allier est une entité hydrographique devant être gérée à l'échelle de son bassin versant.*

Le bassin versant de l'Allier constitue un niveau de réflexion stratégique, ainsi qu'une échelle pertinente d'intervention permettant entre autre la solidarité amont-aval à l'échelle du bassin fluvial. Les cinq SAGE en cours d'élaboration sur le bassin de l'Allier sont appelés à encadrer et à orienter toutes les actions des administrations d'État et des collectivités locales dans le domaine de l'eau.

En dépit de la pertinence avérée du bassin versant comme unité stratégique de réflexion et d'action, de l'existence de réglementations et d'outils de planification en cours d'éla-

laboration ainsi que de la présence d'une multitude d'acteurs compétents sur le territoire, l'émergence et le développement des projets d'aménagement et de gestion du bassin sont aujourd'hui uniquement dépendants des volontés politiques locales.

Malgré le développement d'une culture de coopération entre les collectivités territoriales, il est encore difficile d'avoir une vision globale et partagée de la gestion du bassin versant de l'Allier. Cette situation est accentuée par la multitude de zonages et d'acteurs qui agissent sur des découpages du bassin versant de l'Allier variant en fonction de leurs compétences et des différents enjeux. L'absence de porteurs de projets identifiés à l'échelle du bassin de l'Allier ne facilite pas une gestion globale et cohérente de la rivière Allier.

#### LES DONNÉES CLÉS

- une rivière possédant un linéaire de 425 km et un bassin versant de 14.310 km<sup>2</sup>,
- un domaine public fluvial de 300 km sur l'Allier et de 40 km sur la Dore,
- différents zonages : masses d'eau (DCE), Zone Vulnérable (Directive nitrate), Plan de Prévention des Risques naturels (PPR), Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), zones dites "Natura 2000", etc.
- de nombreux acteurs : services de l'État, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Établissement Public Loire, collectivités, associations, etc.

**ENGAGEMENT N°6**  
DEVELOPPER UNE GOUVERNANCE ADAPTEE  
SUR LE BASSIN DE L'ALLIER

**Orientation 6.1**

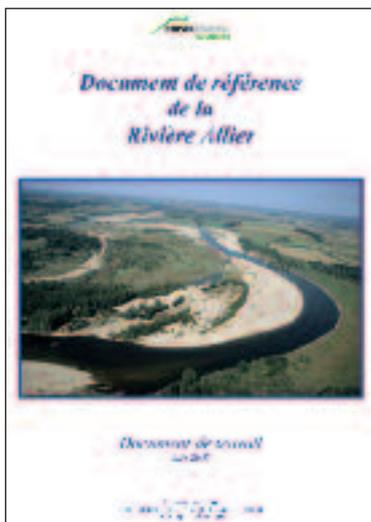
**POUSUIVRE L'ACTION REGIONALE  
SUR LA RIVIERE ALLIER**



Agenda 21 du Conseil régional d'Auvergne.

Dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil régional d'Auvergne s'est engagé à élaborer et mettre en œuvre le schéma de développement durable de la rivière Allier. Cette démarche, en lien avec l'élaboration des SAGE, permet de définir une stratégie et des priorités régionales d'intervention sur la rivière Allier.

Afin de mener à bien ce projet, un travail d'animation, de coordination et de mise en œuvre d'actions d'envergure régionale doit être mené à court terme en concertation avec l'ensemble des acteurs.



Document de référence de la rivière Allier (Conseil régional d'Auvergne, 2007).

Historique de la démarche :	
2005	- Validation du lancement d'une politique sur la rivière Allier suite aux assises territoriales de 2004 - Création d'un comité de pilotage régional « rivière Allier ».
2006	- Réalisation de l'état des lieux de la rivière Allier.
2007	- Publication du document de référence de la rivière Allier, - Inscription de l'élaboration d'un schéma de développement durable de la rivière Allier au rang d'action phare de l'Agenda 21 régional, - Concertation avec les territoires.
2008	- Elaboration de la stratégie régionale sur la rivière Allier et du programme d'actions, - Engagement des premières opérations.
2009	- Validation et publication du schéma de développement durable de la rivière Allier.

**LA PRIORITE REGIONALE**

*La Région Auvergne souhaite pérenniser son action sur la rivière Allier au travers de l'animation et du suivi du schéma de développement durable de la rivière Allier jusqu'en 2013.*

**EN TERMES D' ACTIONS...**

**Action n° 25 : Animation du Schéma de développement durable de la rivière Allier et réalisation des actions en maîtrise d'ouvrage.** Les objectifs sont d'élaborer et d'animer le schéma, d'effectuer le suivi technique et financier des actions programmées dans le cadre de ce schéma et de réaliser les actions en maîtrise d'ouvrage régionale.

*Porteur de projet : Conseil régional d'Auvergne.*

*Partenaires : membres du comité de pilotage régional "rivière Allier".*

*Moyens : 2 équivalents temps plein.*

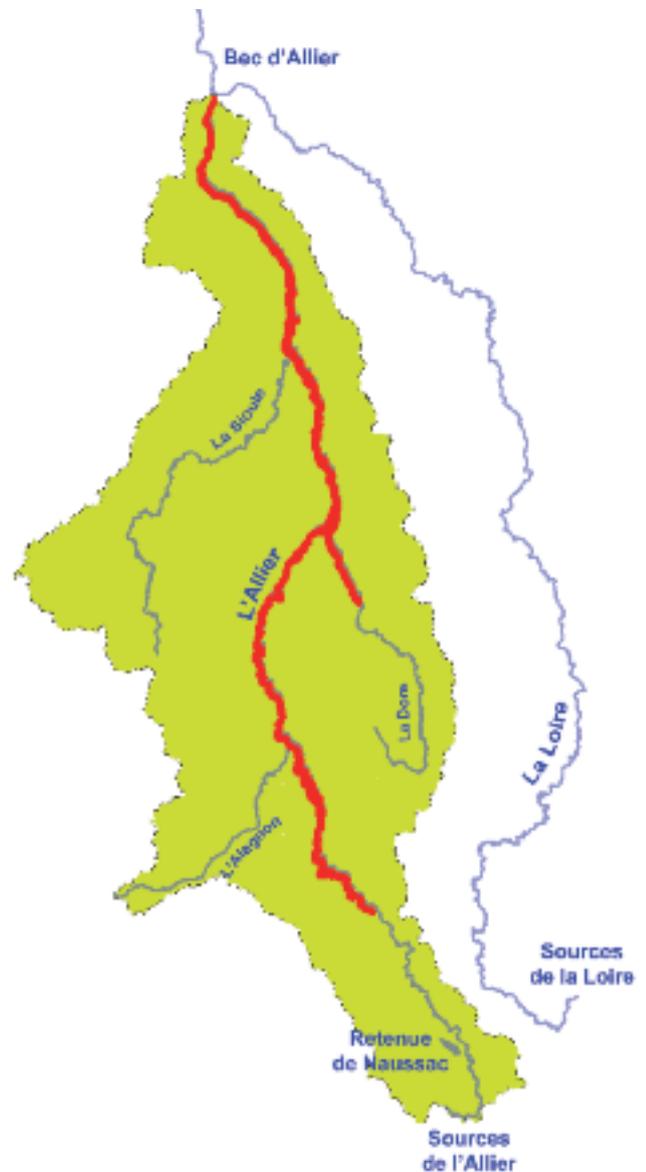
**ENGAGEMENT N°6**  
DEVELOPPER UNE GOUVERNANCE ADAPTEE  
SUR LE BASSIN DE L'ALLIER

**Orientation 6.2**

**METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES DEDIEE A LA  
GESTION DE LA RIVIERE**

Aujourd'hui, les compétences en matière de maîtrise d'ouvrage dans les domaines de la gestion de l'eau, des fleuves et rivières, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides à l'échelle d'un bassin ou sous-bassin versant, sont reconnues juridiquement aux Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB). Afin de faciliter la mise en œuvre d'actions concertées à l'échelle du bassin versant de l'Allier, les collectivités territoriales et/ou leurs groupements pourraient faire émerger une entité uniquement dédiée à la gestion de ce fleuve, incluse ou non au sein de l'Etablissement Public Loire existant.

À cela s'ajoute la réflexion spécifiquement nécessaire au transfert de propriété du Domaine Public Fluvial (DPF) vers les collectivités territoriales et leurs groupements, dont les modalités sont prévues par le décret du 16 août 2005.



Carte du Domaine Public Fluvial du bassin versant de l'Allier (cartographie : Conseil régional d'Auvergne - Sources : IGN BD Carthage, DIREN Auvergne).

**LA PRIORITE REGIONALE**

*Le Conseil régional d'Auvergne souhaite favoriser l'émergence d'une structure dédiée au bassin de l'Allier.*

**EN TERMES D' ACTIONS...**

- **Action n° 26 : Réalisation d'un état des lieux du Domaine Public Fluvial et de l'espace de mobilité de l'Allier et de la Dore.** Les objectifs sont de préciser le DPF transférable, et d'identifier les enjeux pour assurer une gestion pérenne de l'espace de mobilité et préserver la valeur écologique de cette rivière. L'idée est d'inventer un système adapté pour la gestion future du DPF avec des solutions juridiques et financières satisfaisantes.

*Porteur de projet : DIREN Auvergne.*

*Partenaires : DDE 43, DDE 63, DDE 03, Région Auvergne.*

*Moyens : étude préalable et animation réalisées par les services de l'État.*

- **Action n° 27 : Réflexion concernant la création d'une organisation territoriale spécifique sur le bassin versant de l'Allier.** Les objectifs sont d'étudier l'opportunité d'une structure dédiée à la gestion de la rivière Allier et de proposer différents scénarios concernant la création de cette structure.

*Porteur de projet : Conseil régional d'Auvergne.*

*Partenaires : Etablissement Public Loire, DIREN Auvergne, SAGE Allier aval, Haut-Allier, Alagnon, Dore, Sioule...*

*Moyens : prestation d'expertise juridique et administrative externe. Cette réflexion devra être menée en lien avec l'Etablissement Public Loire et la DIREN Auvergne (qui doit mener en 2009 une concertation concernant le transfert du DPF de l'Allier et de la Dore, cf. action n° 26).*

**ENGAGEMENT N°6**  
DEVELOPPER UNE GOUVERNANCE ADAPTEE  
SUR LE BASSIN DE L'ALLIER

Programme d'actions 2008-2013

Intitulé de l'action	Porteur de projet	Coût estimatif du projet	Participation régionale prévisionnelle	Phasage des actions						
				2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Action n° 25 : Animation du Schéma de développement durable de la rivière Allier et réalisation des actions en maîtrise d'ouvrage	Université Blaise Pascal et Établissement Public Loire	À définir	300 000 €							
Action n° 26 : Réalisation d'un état des lieux du Domaine Public Fluvial et de l'espace de mobilité de l'Allier et de la Dore	Conseil régional d'Auvergne	1 300 000 €	325 000 €							
Action n° 27 : Réflexion concernant la création d'une organisation territoriale spécifique sur le bassin versant de l'Allier	Conseil régional d'Auvergne	50 000 €	À définir							

# PRÉSENTATION DE LA RIVIÈRE ALLIER

Dotée d'un parcours très varié sur 425 km, compris entre sa source, au Moure de la Gardille (1 485 m) en Lozère, et sa confluence avec la Loire, au Bec d'Allier (167 m) dans la Nièvre, la rivière Allier abrite un patrimoine naturel et paysager exceptionnel à l'échelle européenne. Un peu comme sa sœur la Loire, dont elle est le principal affluent, l'Allier est souvent considérée comme "l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe". Elle traverse 117 communes correspondant à une population d'environ 212 000 habitants, soit 16 % de la population auvergnate concentrés sur cet axe.

Ses principaux affluents sont, de l'amont à l'aval, l'Alagnon, la Dore et la Sioule dont les linéaires sont respectivement de 85 km, 134 km et 150 km. La surface du bassin versant de l'Allier est de 14 310 km<sup>2</sup>, concerne 95 % du territoire auvergnat et 65 % de la population régionale.



## Le schéma :

- 6 engagements
- 12 orientations
- 27 actions



Document imprimé sur papier recyclé labellisé PEFC, par un imprimeur certifié Imprim'vert.

Direction du développement durable et solidaire des territoires  
13, 15, avenue de Fontmaure  
BP 60 - 63402 Chamalières Cedex  
Tél. 04 73 31 85 85 - Fax. 04 73 36 73 45  
[www.cr-auvergne.fr](http://www.cr-auvergne.fr)

